

ASSISES REGIONALES PACCAM DES EDC
PRESENTATION DU THEME
6 – 7 MAI 2023

LE GENIE CREATEUR DANS L'ENTREPRISE :
A QUEL PRIX ?

« Vous avez été achetés un grand prix : ne vous rendez pas esclaves des hommes » (1 Cor 7, 23)

Le Thème

Pour que chacun puisse s'approprier le thème de ces Assises régionales et y travailler de manière féconde, voici quelques réflexions sur le sujet. L'idée est que le génie créateur a besoin de l'autorité pour naître, se développer et être régulé. Ce lien entre génie créateur et autorité suppose de bien comprendre ce qu'il faut entendre par l'autorité.

Auctoritas est un mot latin qui provient du verbe *augere* : produire à l'existence, faire naître, augmenter, améliorer. Ce terme nous renvoie à la création divine et aux conditions de création quand l'homme produit à l'existence, fait naître, augmente ou améliore. D'où une interrogation sur la puissance d'augmenter ou d'amélioration, ses limites et ses conséquences.

1) Présentation générale du thème :

Le thème est celui du génie créateur. La citation qui l'illustre est un avertissement du saint Apôtre Paul sur le prix que nous avons été achetés : celui du sang répandu par le Christ Jésus. Ce sang-là nous libère de l'étreinte coupable des hommes pour nous tourner résolument vers Dieu. Nous pouvons alors collaborer avec Dieu Créateur tout-puissant dont la Parole, le Fils éternel, a tout fait de rien.

L'entrepreneur reçoit un pouvoir similaire à celui de Dieu même. Son génie lui fait rejoindre l'action divine elle-même. Il l'exerce en vertu de l'autorité que lui confère son esprit d'entreprise. Pour que le génie créateur s'inscrive dans une action donnée, dans une entreprise, il faut qu'il ait le pouvoir de s'exercer, c'est-à-dire l'autorité. Il est donc essentiel de réfléchir sur ce qu'est l'autorité, ce que sont ses limites et la conséquence qu'elle entraîne.

D'où le plan suivant des conférences :

1^{ère} conférence : l'autorité comme pouvoir de mettre en œuvre le génie créateur.

2^{ème} conférence : l'autorité s'exerce dans un cadre et des limites imposés.

3^{ème} conférence : l'autorité suppose la responsabilité et la reddition des comptes.

2) Les conférences :

a) Pour mettre en œuvre le génie créateur, l'autorité est absolument nécessaire.

Cette conférence est illustrée par la citation suivante de Jésus-Christ dans l'évangile de saint Jean : « *il vous faut naître d'en-haut* » (Jn 3, 7). L'autorité est la capacité d'améliorer le réel ou le prochain. Pour cela, il faut collaborer au plus haut point possible avec le Dieu créateur. Cette amélioration touche au mode d'exister de l'homme et produit un certain confort de l'existence. Ex. : les aides mises en place pour pallier aux handicaps. Remplacer une jambe manquante par une prothèse.

Cette aide engendre un aspect économique certain : recherches financées pour mettre en place la prothèse, industrie pour la produire, médecin pour superviser la mise en place, kinésithérapeute pour la placer et apprendre à s'en servir, etc. Elle intègre la technologie dans le vivant avec toutes les questions que peut éventuellement poser cette intégration.

L'autorité trouve ici tout son sens à condition que l'aspect économique ne vienne pas envahir le projet et le pervertir. Ex. : 95 % des trisomiques sont supprimés par avortement « thérapeutique » pour éviter de prendre en charge une vie handicapée. Qu'en est-il de l'autorité des médecins qui mettent en œuvre un tel drame ?

L'autorité indique une orientation tournée vers l'humain et vers la vie. Mais cette vie est d'abord une amélioration intérieure. Que sert-il de donner une prothèse à un handicapé si le monde entend le supprimer à terme ou ne pas l'intégrer pleinement dans le tissu social ?

b) L'homme n'est qu'un mandataire.

« *Remplissez la terre et soumettez-la... Et Dieu vit, cela était très bon* » (Gen 1, 28, 31)

L'homme n'est pas un créateur absolu. Il ne tire pas de rien, il est gestionnaire d'un existant. Cela nous renvoie à la Genèse et à l'ordre établi par Dieu. Il faut mettre en relief ce point : Dieu a tout réglé « avec nombre, poids et mesure » (Sg 11, 20), c'est-à-dire avec ordre. C'est le propre de la sagesse de tout ordonner.

L'homme ne peut pas agir de la manière qu'il veut. Il est placé dans un cadre qu'il doit respecter s'il veut agir à la manière de Dieu, c'est-à-dire en sage et non en insensé. Il y a ici la place pour une réflexion sur l'écologie intégrale qui est la simple affirmation que Dieu est créateur et l'homme son mandataire pour gérer le domaine créé. Là encore, l'économique ne peut pas prendre le pas sur l'aspect créateur et son dynamisme propre. L'autorité doit veiller à respecter cette hiérarchie des intérêts.

c) Mandataire, l'homme est responsable et doit rendre des comptes.

« *Tu comptes beaucoup à mes yeux, tu as du prix et je t'aime* » (Is 43, 4).

Etre gestionnaire implique de rendre des comptes. Mais, si l'homme doit rendre des comptes, c'est qu'il est responsable. Sur quoi cette responsabilité s'exerce-t-elle ? Evidemment sur la situation présente. L'homme doit gérer le présent. Mais comme celui-ci est lié au passé, il doit évaluer ce qui a été fait par ses prédécesseurs.

La responsabilité exige de faire un bilan. Il ne suffit pas de battre sa coulpe sur la poitrine de ses ancêtres, mais il faut voir en quoi certaines de leurs décisions ont été bonnes ou mauvaises pour la situation présente. Le but est de corriger.

Ici, nous devons poser clairement la question de la mentalité avec laquelle nous œuvrons. Car nous sommes aussi, dans une certaine mesure, responsables de l'avenir. Quel est notre orientation ? Notre but ? Une amélioration de l'humanité proclamée de manière générale et indifférenciée, est-ce suffisant ? Ne faut-il pas encore préciser le sens précis de cette amélioration attendue ?

Ex. : même avec sa prothèse, le handicapé reste handicapé. Il n'est pas comme les autres. Il doit accepter son handicap, ce qui suppose de la vertu. Mais celui qui a tous ses membres, n'a-t-il pas besoin de se consacrer à aider le handicapé pour vivre, mieux et pleinement, sa propre vie ? Ce qui importe, c'est le changement de nos vies qui nous permet d'assumer notre part de souffrances dans le monde présent.

3) Les ateliers :

Les thèmes à travailler en atelier doivent être plus pratiques. Ils seront préparés en réunion d'équipes par des fiches **à nous renvoyer avant le 10 avril** avec une problématique et des questions directrices pour conduire la réflexion. Par ex., en lien avec la 2^{ème} conférence, Salvator a posé la question : l'écologie n'est-elle pas ambiguë ? Parler de la Terra-Mater, c'est assujettir l'homme à la terre, alors que c'est lui qui doit la soumettre. Cependant, l'homme doit se plier au cadre imposé par la nature...

Autre ex. concernant la 3^{ème} conférence : question de la déresponsabilisation assumée des acteurs économiques par le politique sous le prétexte de l'urgence. Cf. la crise du Covid. Les laboratoires sont déchargés des conséquences éventuelles des vaccins administrés...

Toute suggestion, remarque, critique est bienvenue...

Atelier 1 : le paternalisme dans l'entreprise.

Le paternalisme comme mode de management est décrié. Pour quelles raisons ? Notre foi chrétienne nous indique-t-elle une manière de diriger qui soit celle du père de famille désireux d'épanouir ses employés ? Sur quoi repose cette conception ? Lire et méditer le billet de saint Paul à Philémon : les conseils concrets et pratiques donnés à un maître dans le traitement de son esclave.

Atelier 2 : le salarié rebelle, U Ribellu.

Poser un regard actualisé sur le salarié. Réfléchir au style de vie des jeunes aujourd'hui. Comment créer un réel désir d'investissement au service des buts de l'entreprise ? L'intérêt n'est-il pas aujourd'hui d'ordre essentiellement économique avec trop peu d'ouverture vers le haut, à savoir le perfectionnement de la personne. Le travail doit valoriser le salarié. Mais comment l'obtenir ?

Atelier 3 : l'art comme créateur de beauté est-il un remède ?

Le génie créateur ne peut pas s'affranchir d'un lien avec la beauté. L'œuvre créée doit s'intégrer harmonieusement avec ce qui existe déjà, avec la création. Les développements

technologiques ne doivent pas exclure la tension vers le beau et l'harmonie esthétique. Sinon l'œuvre créatrice manifesterait l'ambition désordonnée de l'homme de ne pas s'insérer dans l'œuvre divine. Dans ce cadre, il y a lieu de s'interroger sur l'établissement de nouvelles normes contraignantes, d'ordre bureaucratique et technique, qui changent le regard des hommes sur l'art et sur la beauté. Voir l'article joint d'Aude de Kerros.

Atelier 4 : l'écologie, c'est-à-dire la relation entre l'homme et la terre.

L'écologie est un discours dont le contenu doit être précisé. Parler de la terre nourricière, de la terre-mère, n'est-ce pas aller contre les indications de Dieu dans la Genèse : tu domineras la terre et tu la soumettras ? Par ailleurs, l'homme n'est pas le créateur absolu. Il doit se plier au cadre primordial dans lequel il vit. Victor Hugo a bien exprimé ce paradoxe dans *L'archipel de la Manche* (voir le texte joint).

Atelier 5 : le plan de vie de Dieu et l'égoïsme dans l'entreprise.

La référence obligée à Gen. 1 et 2 nous renvoie au plan de vie de Dieu. Dans sa création, Dieu est orienté vers le vivant. Jésus s'intègre dans ce plan et il ajoute : cette vie, Dieu veut nous la donner en abondance. L'entreprise doit être au service de ce plan. Elle ne peut absolument pas s'y opposer sans trahir. Le génie créateur doit aller dans le même sens. Parce que l'homme ne peut développer en aucun sens une culture de mort. Tout égoïsme et repli sur soi de l'entrepreneur constitue un danger dans la réalisation de cette finalité.

Atelier 6 : la mission de l'entrepreneur se limite-t-elle à l'horizon terrestre ?

L'entrepreneur doit accompagner le génie créateur qui préside à la naissance, au développement et à la pérennité de son entreprise. Son action propre pourrait se limiter à ses ressources propres et à ses vertus. Mais le Christ nous apporte encore une vision plus haute de notre mission. Il s'agit de contribuer à l'établissement du Royaume de Dieu sur la terre par la mise en œuvre de capacités qui dépassent les seules forces humaines. Dieu nous vient en aide pour que tout génie créateur serve au salut du monde, c'est-à-dire à l'obtention de la vie éternelle.

Atelier 7 : responsabilité de l'entrepreneur vis-à-vis des familles.

La responsabilité de l'entrepreneur ne se limite pas à ses employés. Un employé n'est pas un pion qu'on utilise et dont on se débarrasse quand il ne fait plus l'affaire. Il est un être humain avec son potentiel social propre. L'entrepreneur est aussi responsable de ce potentiel. En recrutant l'employé, il prend aussi en charge les membres de son foyer et doit en tenir compte dans son management, comme il doit ne pas oublier l'impact de sa charge sur sa propre famille. Cet atelier pourra aborder, en particulier, le travail comme fuite des problèmes familiaux, la manière d'intéresser la famille aux intérêts de l'entreprise sans qu'elle n'envahisse la vie familiale pour autant, la gestion du temps consacré à l'une et l'autre, ...

Atelier 8 : la fidélisation du salarié.

La fidélisation du salarié est en lien avec la pérennisation de l'entreprise. Une œuvre humaine a besoin d'un enracinement et c'est la stabilité des individus qui l'assure dans le

temps. Quels sont les moyens de fidéliser un salarié ? Il y a certainement des incitations économiques. Il y a surtout l'implication personnelle qui produit l'épanouissement de l'employé et permet un développement plus assuré du génie créateur. Pour cela, il est nécessaire que l'employé puisse avoir un espace de liberté dans la parole et dans l'action au service de l'entreprise.

Atelier 9 : la valeur ajoutée.

Quand on parle de valeur ajoutée, on pense naturellement aux bénéfices mentionnés sur une feuille comptable. Mais le résultat chiffré n'a une vraie portée qu'à la condition de représenter en la mesurant ce que chaque employé a apporté de positif dans le résultat. Il est important de prendre en compte cette dimension à l'heure du bilan. L'entrepreneur a tout intérêt à mettre en valeur les points forts et les points faibles de ses employés par secteur d'activité. Cette évaluation d'abord humaine permet d'assurer une justice qui rende honneur aux mérites des uns (avec des gratifications éventuelles) et encourage les autres à mieux faire à l'avenir.

La Cause.

*« Marie, prenant une livre d'un parfum de nard pur, de grand prix, oignit les pieds de Jésus »
(Jean 12, 3).*

Pour ce qui est de la cause, je propose une aide pour le relèvement de la chapelle Saint-Antoine de la Parata. Ce serait une illustration par le haut de notre sujet : l'économique doit servir la gloire de Dieu. Le bâtiment, son histoire et les travaux à effectuer seraient présentés au cours des Assises régionales.

La chapelle est destinée à abriter la reprise et le développement du Tiers-Ordre Franciscain sous l'égide des Frères Franciscains de l'Immaculée. Saint Antoine de Padoue est patron des pauvres. Le TOF a pour vocation de se dévouer pour les plus démunis. Ce qui conduit à envisager qu'une part du don soit attribuée à une TPE et à la réalisation d'un projet.

Dans le cadre de l'aide aux défavorisés, une aide serait accordée à une TPE devant renouveler ou acquérir du matériel onéreux. Cela permettrait de présenter un exemple d'entreprise corse avec ses produits. J'ai en vue *U Bugnu Rinese* : entreprise de miel et maraîchage. Un bon exemple de répartition des biens terrestres...

J'indique également le projet d'une association de soutien aux familles des enfants trisomiques. Aujourd'hui, aucune association de ce type n'existe en Corse. Aucune structure spécialisée ne prend non plus en charge ce handicap d'une manière propre. L'association aurait pour objectif de se mettre en lien avec la Fondation Jérôme Lejeune, fondation internationale spécialisée dans le soin de ces personnes, pour établir une consultation médicale dans la région et piloter la création de structures appropriées.